



## CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

**19 novembre 2024 à 20h30**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 12 novembre 2024

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (22 octobre 2024)
  
- 1. Rapport décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 22 octobre 2024 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2. Vote des tarifs de portage de repas à domicile et de la garderie au CLSH pour l'année 2025
- 3. Alliade Habitat - Demande de garantie pour la construction de 9 logements sociaux – Impasse de la Maréchalerie sur la commune de Saint-Romain-La-Motte
- 4. Approbation de la convention entre la commune et l'association l'Ile des Enfants
- 5. Classement de la rue du Stade en voie communale
- 6. Course « Cyclonot » 2025
  
- Informations et questions diverses

**P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.**